



# RTA du 21 février 2022

Cadre des mouvements de mutation  
et de 1ères affectations des  
inspecteurs, contrôleurs et agents de  
la DGFIP

**1 – Cadre général pour les mouvements de mutation  
et de 1ères affectations des inspecteurs,  
des contrôleurs et agents des finances publiques**

**2 – Inspecteur des finances publiques**

**3 – Contrôleurs des finances publiques**

**4 – Agents administratifs des finances publiques**

# 1 – Cadre général pour inspecteurs, contrôleurs et agents administratifs des finances publiques

Objectifs d'un mouvement de mutation

Éléments de cadrage national

Les applications de gestion

Les Lignes Directrices de Gestion

Calendrier des opérations

# 1- Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques



## LES FINALITÉS D'UN MOUVEMENT DE MUTATION

- Assurer l'adéquation entre les besoins et les ressources
- Parvenir à un équilibre national en fonction de la ressource globale disponible ;
- Satisfaire le choix géographique et/ou fonctionnel des agents
- Porter une attention particulière au nombre d'agents affectés d'office

# 1- Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques: LA VACANCE D'EMPLOIS

Donnée de base en matière d'allocation des ressources.  
Elle est appréciée par direction et par catégorie (A, B, C)

Elle est projetée pour prendre en compte des vacances intervenant après la date d'effet des mouvements  
=> Mouvements A et B : 1<sup>er</sup> mars N+1  
=> Mouvement C : 31 décembre N

## Les effectifs réels

Nombre d'agents en position d'activité  
(y compris les agents en congé longue maladie ou en position de courte durée de moins de 3 mois).

## Les effectifs réels pondérés

(équivalents temps plein-ETP)  
Nombre d'agents en position d'activité  
déduction faite de l'impact du temps partiel.

Calcul du taux de vacance d'emplois =

$$\frac{\text{Emplois au TAGERFIP} - \text{Effectifs réels (ou réels pondérés)}}{\text{Emplois au TAGERFIP}}$$

Emplois au TAGERFIP

## Le TAGERFIP = Le référentiel des emplois implantés

Il est mis à jour au 1<sup>er</sup> janvier de chaque année des évolutions du PLF.  
Le SRH utilise le TAGERFIP pour réaliser les mouvements de mutation.

## Origine des données en matière d'effectifs :

Elles sont issues de **SIAM** (alimentation hebdomadaire par les données de SIRHIUS et prise en compte manuelle par le SRH de données non encore connues de SIRHIUS. Ex : résultats récents d'un concours, retraites communiquées par les directions).

# 1- Mouvement national des Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques

## Un cadrage et une animation au plan national



**Mouvement des  
titulaires**



**1ères affectation des  
stagiaires**

Directions/ Agents

Documents  
de campagne  
(instruction, guide agents...)

Agents

Conférences Noisiel, Clermont-Ferrand,  
Toulouse pour les A  
(non approprié pour les B stagiaires  
affectés en amont de la scolarité)

Directions

Réunions « infomut »

Agents

Forum pour les A  
(non approprié pour les B affectés en amont de  
l'entrée en scolarité)

# 1- Mouvement national des Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques : les applications de gestion



**Mouvement  
2022**

**SIAM, SIRHIUS DDV**

**Mouvement 2023  
Titulaires A, B et C**

**MOUVRH**

# 1- Mouvement national des Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques : les lignes directrices de gestion « Mobilité »

2021 : modification des règles d'élaboration des mouvements

## Lignes directrices de gestion (LDG)

La mise en œuvre progressive des LDG.

Les priorités légales de mutation prévues à l'article 60 et 62bis de la loi du 11 janvier 1984 (handicap, rapprochement, QPV, CIMM, suppression emploi) prévalent sur les demandes de mobilité pour convenance personnelle.



Depuis les mouvements 2021 :  
fin de la règle du « 50/50 » (1 prioritaire, 1 convenance personnelle)  
pour les mutations.

Maintien de la règle du « 50/50 » pour les 1ères affectations A, B et C

# 1- Mouvement national des Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques, : les lignes directrices de gestion « Mobilité »

## Phase transitoire 2021-2022 : application progressive des LDG

- la reconnaissance de la qualité de travailleur en situation de handicap (RQTH) ;
- les titulaires d'une priorité légale sont affectés avant les candidats à une mobilité pour convenance personnelle.

## Cible 2023 pour les titulaires A, B et C : application de l'ensemble des LDG

- Prise en compte de l'ensemble des priorités légales prévues à l'article 60 (cf. QPV) ;
- Mise en œuvre de critères supplémentaires : agents soumis à obligation de mobilité à échéance de l'occupation d'un emploi soumis à durée maximale ainsi que les agents promus par voie de liste d'aptitude de C en B ou par concours interne spécial de C en B, concubinage, situation de garde alternée ou droit de visite, soutien de famille, agents dont le conjoint est en situation de handicap, soutien ascendant en situation de dépendance ou de handicap grave, affectation pendant 3 ans au minimum sur un poste situé dans un territoire peu attractif) ;
- départage des candidats en tenant compte du nombre de priorités légales et du nombre de critères supplémentaires.

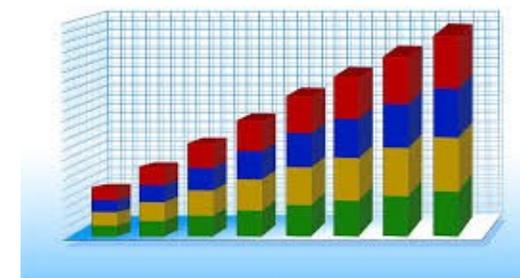
# 1- Mouvement national des Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques : les lignes directrices de gestion « Mobilité »

Une **transparence** accrue envers les agents :



- publication des tableaux de classement des demandes de mutation (hors appels à candidatures pour les postes au choix) ;

- publication de la situation des effectifs des directions.



# 1- Mouvement national des Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques : calendrier des opérations

## CALENDRIER DES MOUVEMENT DE MUTATION

### Mouvement des titulaires

Le calendrier doit prendre en compte l'organisation du mouvement local et permettre aux agents mutés de s'installer avec leur famille au sein de leur nouvelle direction

Mise à disposition du TAGERFIP en février N

Prise en compte des calendriers de concours et promotions pour tenir compte des vacances

Le calendrier doit prendre en compte la spécificité des postes au choix qui comporte une procédure de recrutement: examen des dossiers, entretiens.

B interne : fin janvier  
B interne spécial : fin janvier  
EP et LA de B en A : février  
LA de C en B : mi février  
IP : fin février  
A : fin mars  
B externe : fin avril  
IDIV : fin avril

### 1ères affectation des stagiaires

La réforme de la formation initiale impose un mouvement distinct pour les stagiaires.

L'affectation détermine la formation suivie par le stagiaire

# 1- Mouvement national des Inspecteurs, contrôleurs et agents des finances publiques : calendrier des mouvements locaux

Opérations relatives aux titulaires et stagiaires sur le 1ère semestre 2022

	Publication Mouvement national	Campagne De voeux	Travaux d'élaboration Du mouvement local	Publication Mouvement local
B titulaires	29/04/22	courant mai	courant juin	avant fin juin
A titulaires	05/05/22	jusqu'à fin mai	courant juin	avant fin juin
C titulaires	09/05/22	De mi-mai à début juin	courant juin	fin juin
C stagiaires	23/05/22	De fin mai jusqu'à mi juin	2ème quinzaine de juin	fin juin

# 1- Observations sur les calendrier et le processus mutation



Dans le cadre du processus mutation, un point d'attention particulier est assuré par les bureaux sur l'analyse des demandes de mutation. Cette étape est déterminante pour fiabiliser le mouvement et traiter avec équité l'ensemble des demandes de mutation des agents.

## Un contrôle interne adapté

Examen des situations individuelles

Situations prioritaires  
(rapprochement, handicap, CIMM)

Délai de séjour

## Échanges avec les directions et les agents

Demande d'informations ou  
Justificatifs complémentaires

Information des agents de la non  
prise en compte d'une demande ou  
d'une priorité

# 2 – Mouvement de mutation des inspecteurs des finances publiques

## 2.1 PÉRIMÈTRE ET CALENDRIER POUR LES INSPECTEURS (TITULAIRES)

Mouvement général → DR/DDFiP, DISI



Ancienneté  
administrative

Appels à candidatures

→ Services centraux et structures assimilées ;  
→ Hors-métropole ;  
→ Postes au choix en Directions nationales et spécialisées,  
DIRCOFI, et DR/DDFiP (Guyane, Mayotte, PNSR,  
Postes C4)



Recrutement  
au choix

→ Services relocalisés

**Participation  
stagiaires et titulaires**

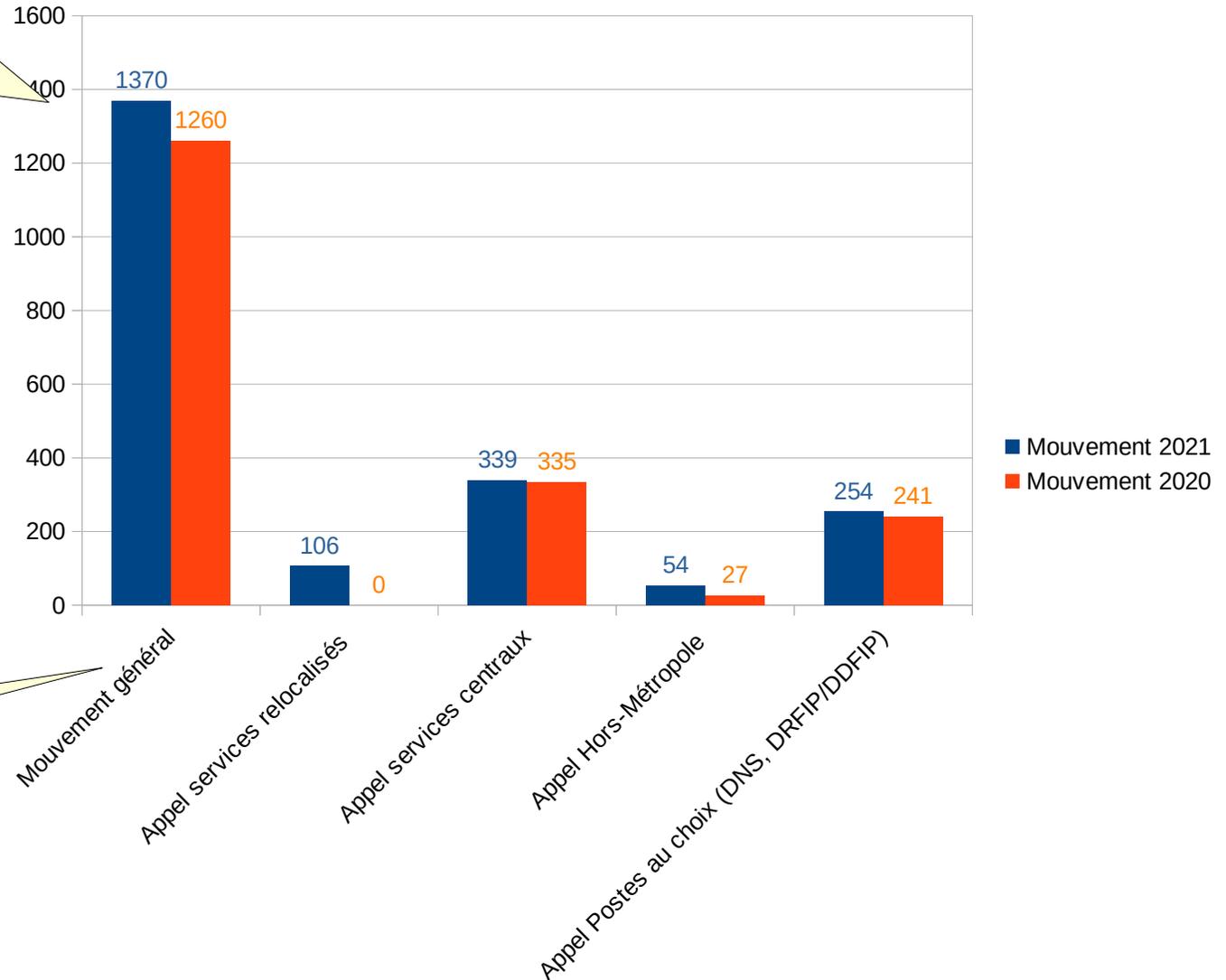
## 2.2 ÉLÉMENTS DE VOLUMÉTRIE MUTATION DES INSPECTEURS

Légère augmentation  
du nombre de demandes  
de mutation pour  
le mouvement général

+8,7 %



Nombre de demandes de mutations

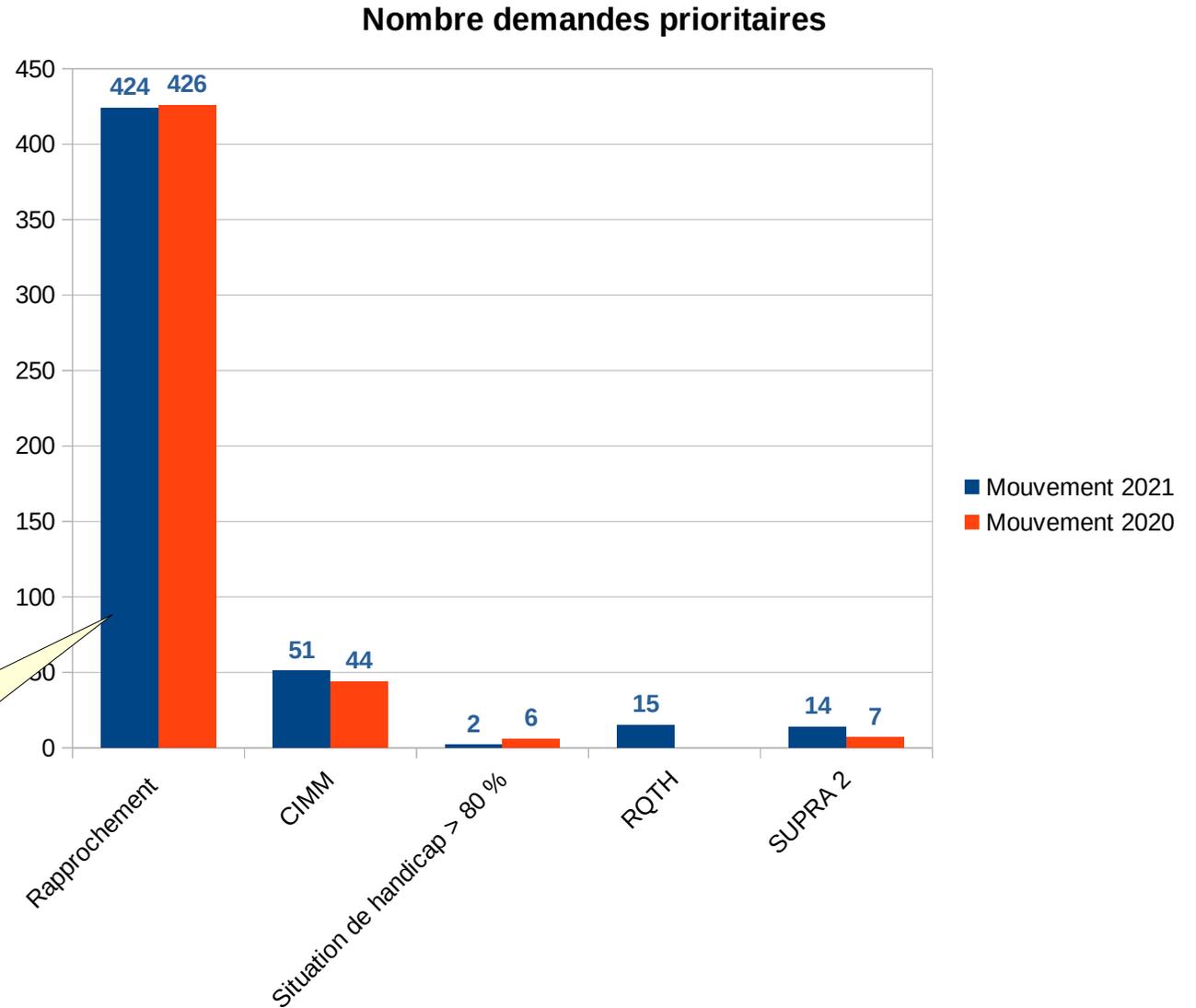


Stabilité des demandes  
pour les services centraux et  
les postes au choix pour le  
réseau

## 2.2 ÉLÉMENTS DE VOLUMÉTRIE MUTATION DES INSPECTEURS : DEMANDES PRIORITAIRES



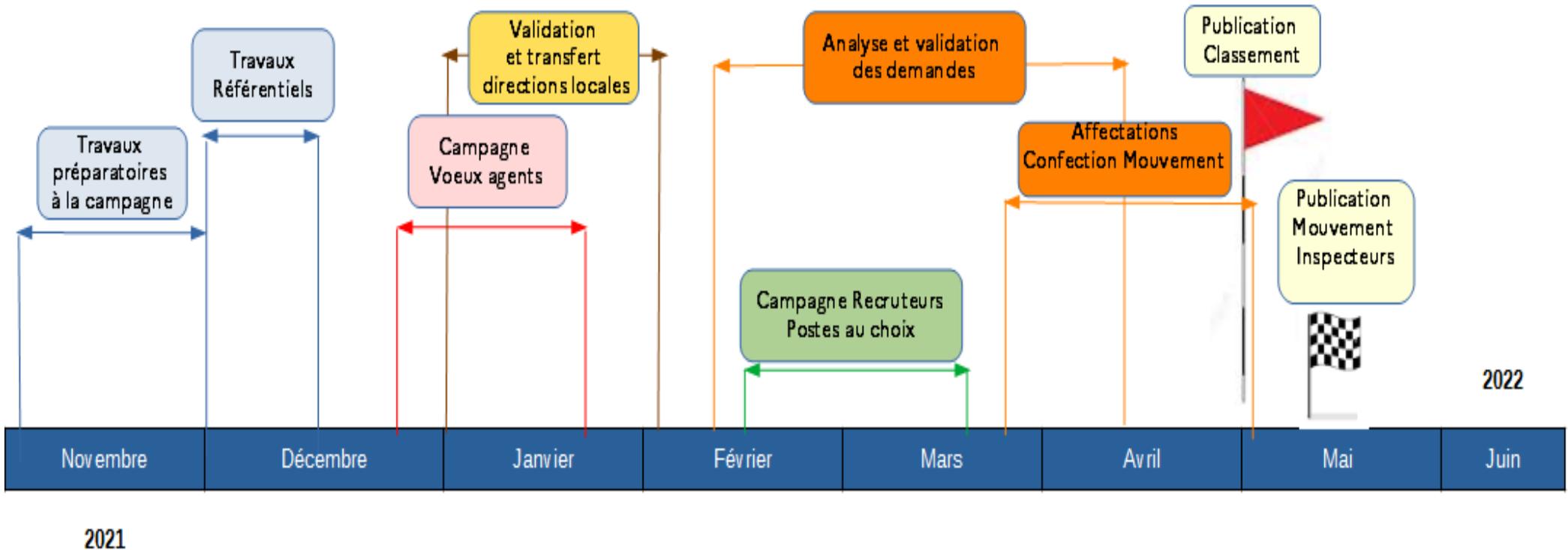
Stabilité du nombre de demandes prioritaires dans le mouvement général



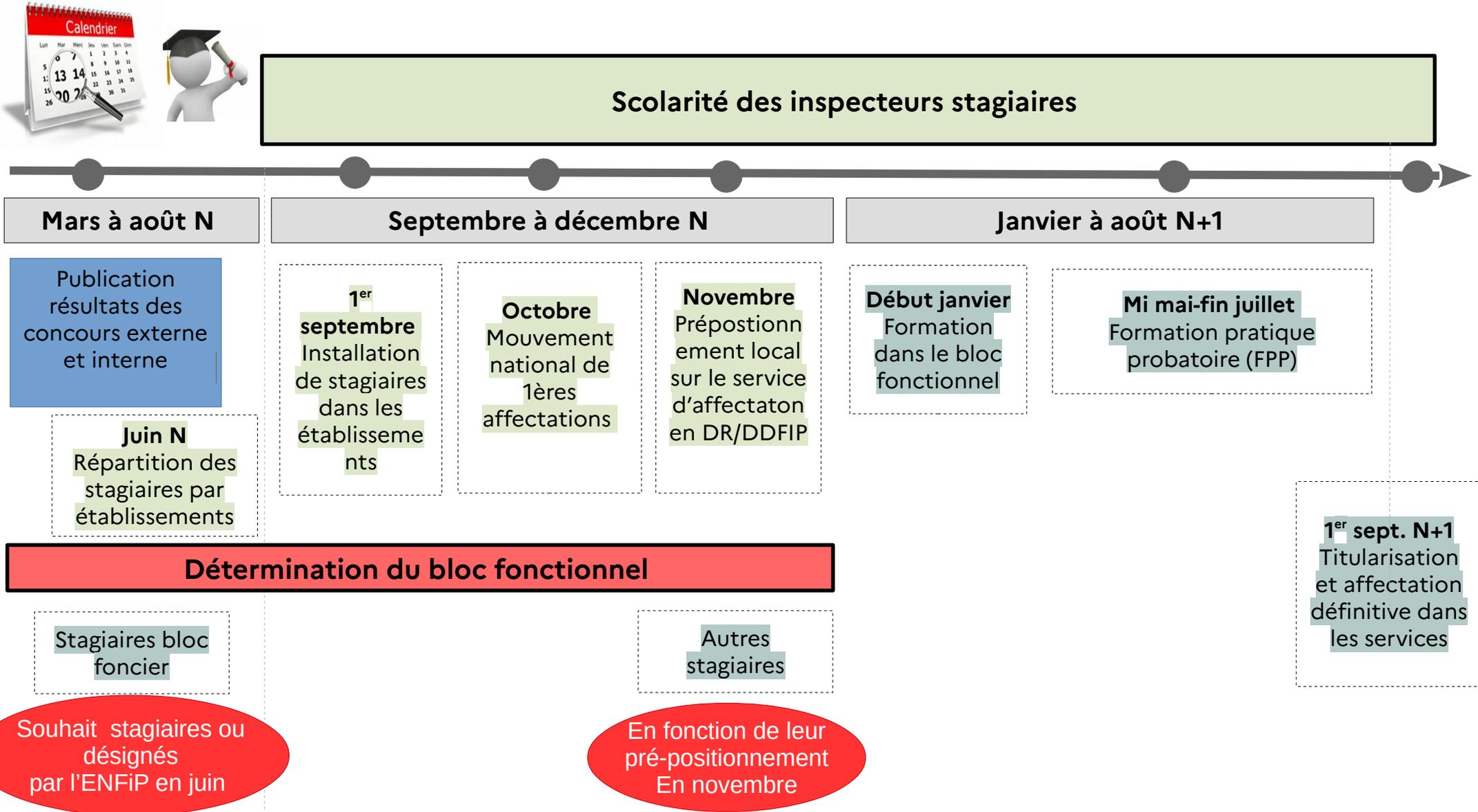
## 2.3 CALENDRIER DU MOUVEMENT DES INSPECTEURS TITULAIRES



### Opérations relatives au mouvement des inspecteurs titulaires



## 2.3 CALENDRIER DU MOUVEMENT DES INSPECTEURS STAGIAIRES



## 2.3 Observations sur les calendriers - Inspecteurs



Titulaires	Stagiaires
<p><u>Mouvement 2021</u> : Promotions IDiV non prises en compte au regard des calendriers.</p> <p>Pour le mouvement 2022, les calendriers permettront de prendre en compte les vacances d'inspecteurs liées aux promotions IDiV.</p>	<p>La réforme de la formation initiale mise en œuvre en 2018 a conduit à organiser un mouvement distinct pour les inspecteurs stagiaires.</p> <p>Cela induit deux problématiques spécifiques :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- l'articulation de la mobilité des inspecteurs titulaires et des inspecteurs stagiaires ;</li><li>- le prélèvement des inspecteurs stagiaires par les services centraux et les DNS (DIRCOFI et services relocalisés à compter du mouvement 2022).</li></ul>

## 2.4 MOUVEMENT DES INSPECTEURS TITULAIRES ET STAGIAIRES

### DÉTERMINATION DES CIBLES

#### Titulaires

Dans le cadre du mouvement de mutation des inspecteurs, les apports sont opérés jusqu'à atteindre le TAGERFIP des directions (si possible il est également tenu compte la perte liée au temps partiel).

Toutefois, pour certaines directions, les déterminants et la conjoncture du mouvement ne permettent pas d'atteindre un équilibre entre les emplois autorisés au TAGERFiP et les effectifs réels (cf. slide suivante).

#### Stagiaires

La détermination de l'effectif susceptible d'être accueilli par les directions locales résulte de la prise en compte, par l'administration centrale, de l'ensemble des flux de sortie du grade (retraites et positions administratives, promotions aux grades supérieurs etc.) mais aussi de l'observation du solde des mouvements des titulaires sur les années passées.

# 3 – Mouvement de mutation - Contrôleurs des finances publiques

## 3.1 PÉRIMÈTRE ET CALENDRIER POUR LES CONTRÔLEURS (TITULAIRES)

Mouvement général → DR/DDFiP, DISI, DIRCOFI,  
DNS (hors postes au choix)



Ancienneté  
administrative

Appels à candidatures

→ Services centraux et structures assimilées ;  
→ Hors-métropole ;  
→ Postes au choix en Directions nationales et spécialisées,

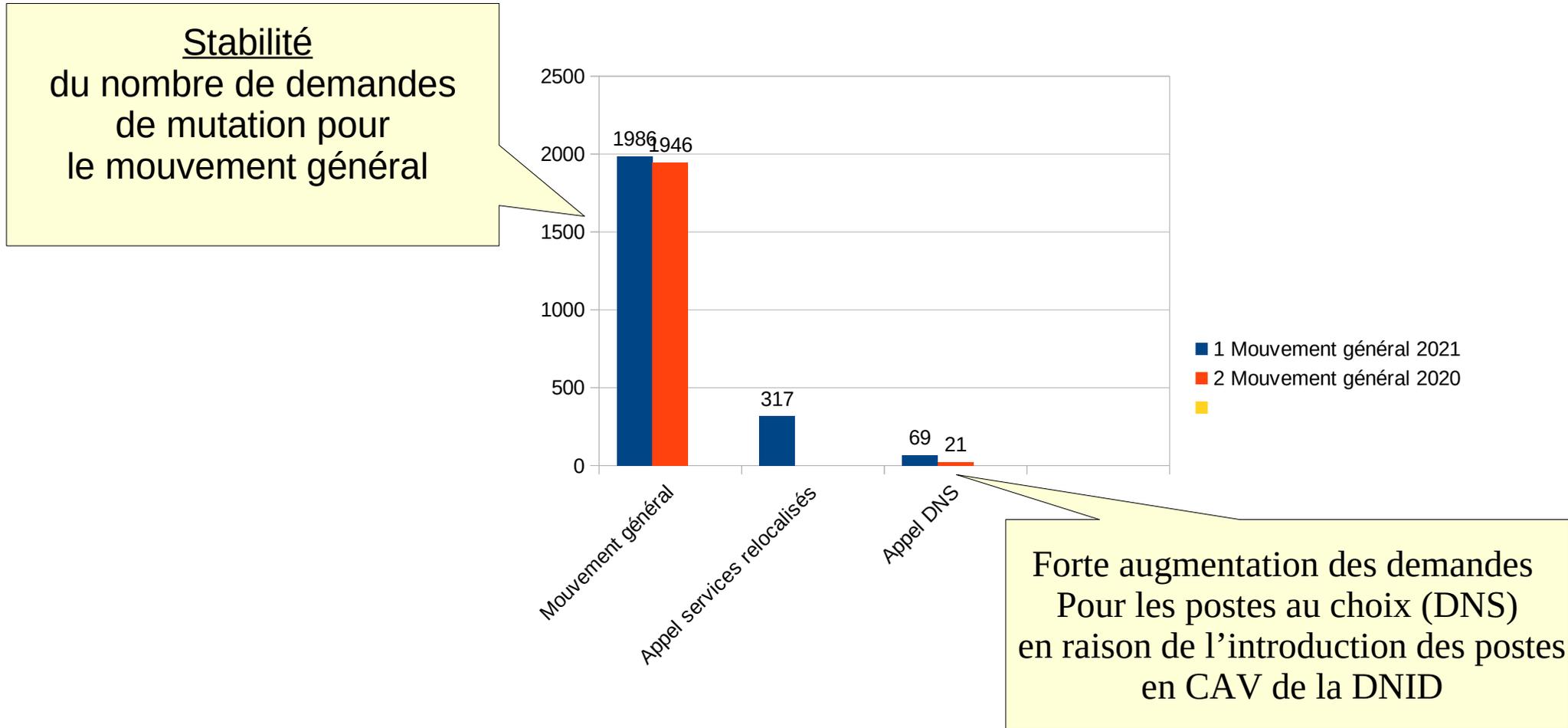


Recrutement  
au choix

→ Services relocalisés

## 3.2 - ÉLÉMENTS DE VOLUMÉTRIE MUTATION DES CONTRÔLEURS

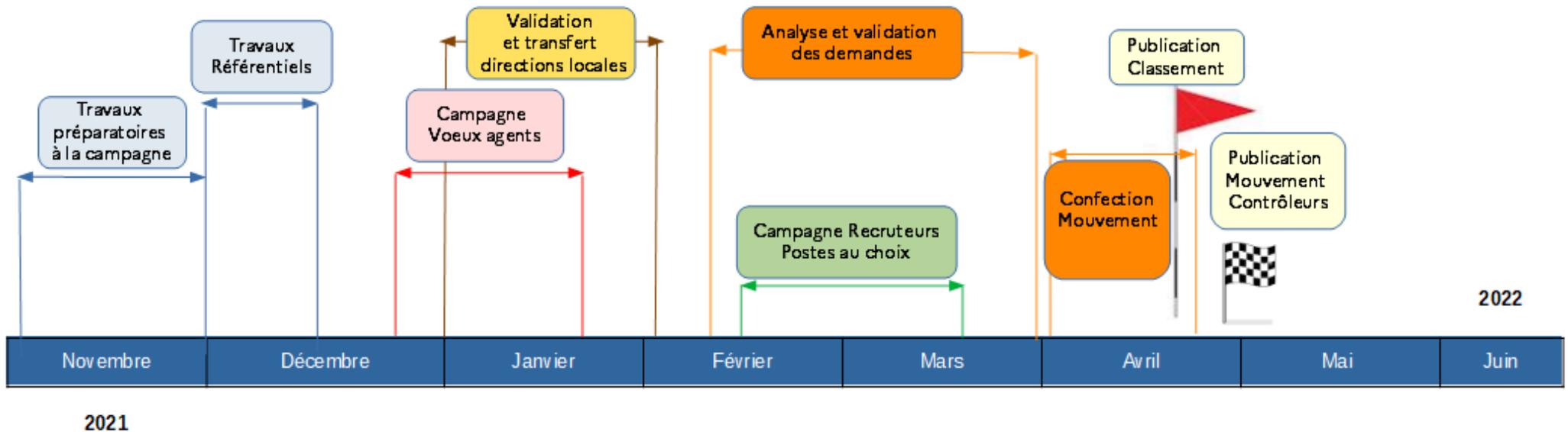
Nombre de demandes de mutation



# 3.3 Calendrier mouvement des contrôleurs titulaires



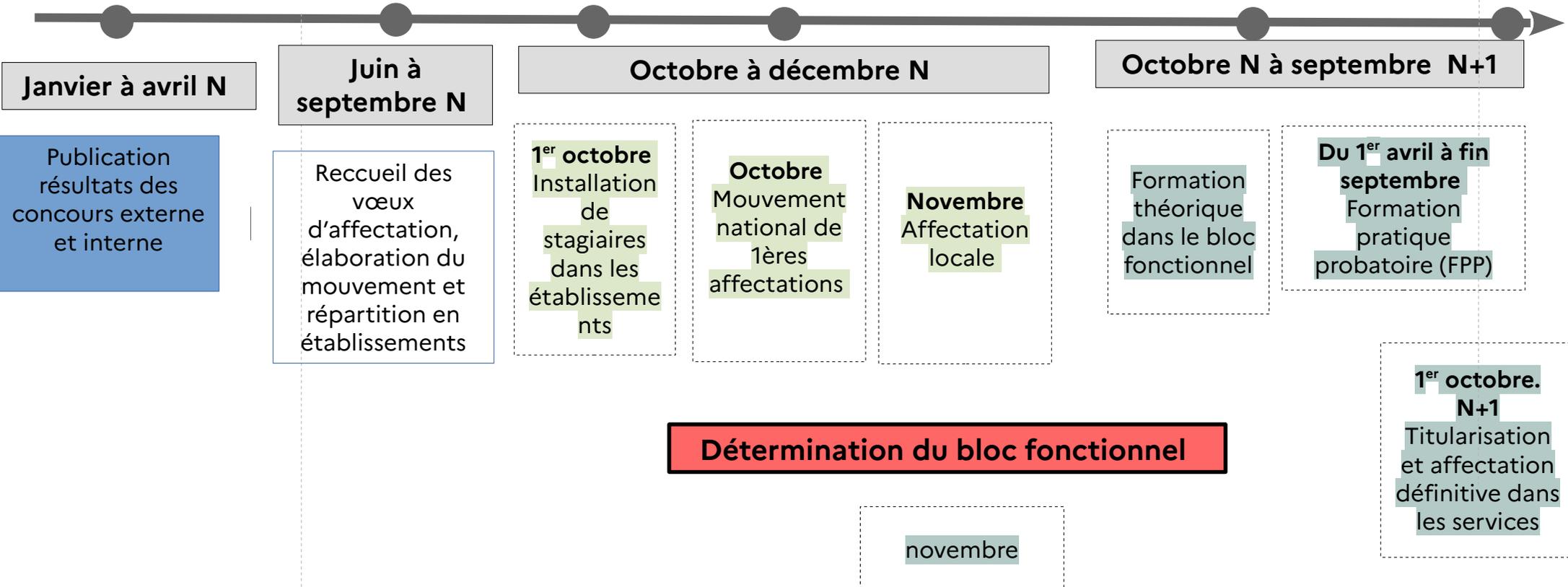
## Opérations relatives au mouvement des contrôleurs titulaires



# 3.3 Calendrier 1ères affectations des contrôleurs stagiaires



## Scolarité des contrôleurs stagiaires



### 3.3 Observations sur les calendriers – Contrôleurs



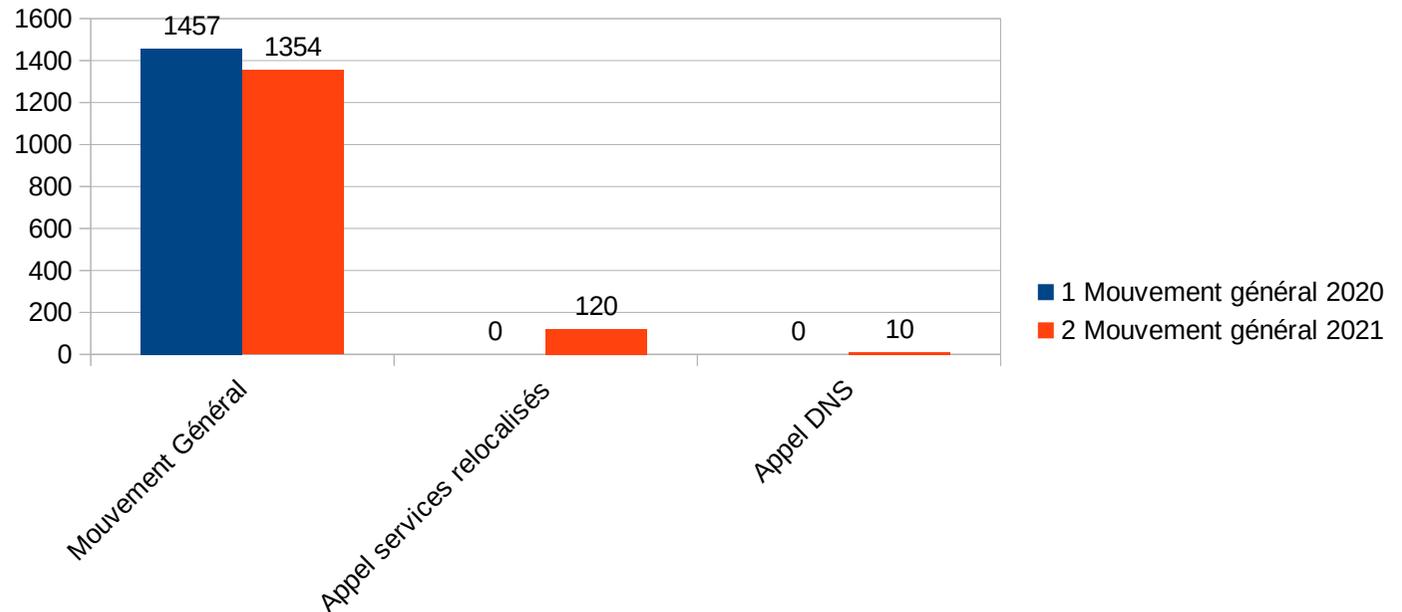
Titulaires	Stagiaires
<p><u>Mouvement 2022</u> :</p> <p>Le mouvement général sera articulé avec l'appel à candidatures relocalisations permettant à certains agents de rejoindre prioritairement les destinations sélectionnées.</p> <p>Le mouvement général sera élaboré en tenant compte des postes libérés suite aux résultats du concours A, pourtant différés du 12 février au 25 mars.</p>	<p><u>Promotion 2022/2023</u> :</p> <p>La réforme de la formation initiale mise en œuvre en 2019 a conduit à organiser un mouvement distinct pour les contrôleurs stagiaires.</p> <p>Cela conduit à une problématique spécifique, celle de l'articulation de la mobilité des contrôleurs titulaires et de l'affectation des contrôleurs stagiaires</p>

# 4 – Mouvement de mutation - Agents administratifs des finances publiques

## 4.1 ÉLÉMENTS DE VOLUMÉTRIE MUTATION DES AGENTS

Nombre de demandes de mutation

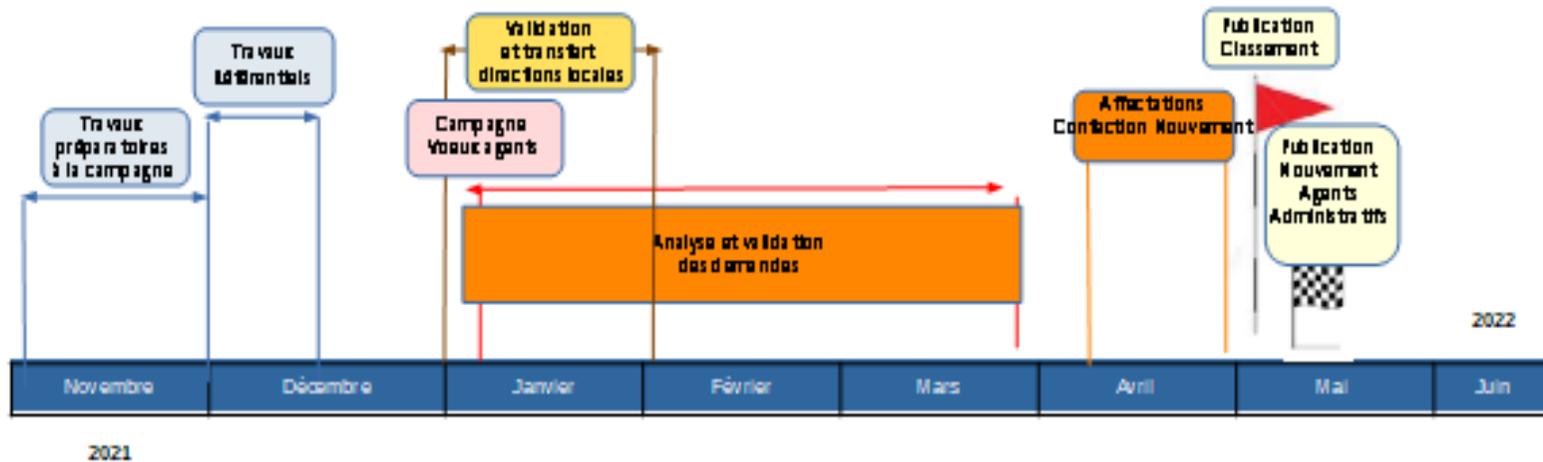
Diminution  
du nombre de demandes  
de mutation pour  
le mouvement général  
-7 %



## 4.2 Calendrier mouvement de mutation des agents administratifs



### Opérations relatives au mouvement des agents C



## 4.2 Observations sur les calendriers – Agents administratifs



Titulaires	Stagiaires
<p><u>Mouvement 2022</u> :</p> <p>La publication du mouvement des agents administratifs est fixée le 9 mai 2022 . Il est retardé de 3 semaines par rapport à celui de 2021 afin de prendre en compte les vacances générées par les départs d'agents C (faux externes), lauréats du concours B externe dont les résultats d'admission seront publiés le 29 avril 2022.</p>	<p><u>1ère tranche Mai 2022</u> :</p> <p>Les lauréats de la liste principale du concours commun C 2021 (805 liste principale externe et 128 liste principale interne) seront appelés à l'activité à la DGFIP pour commencer leur scolarité auprès de l'ENFIP le 16 mai 2022.</p> <p>Le mouvement des 1ères affectations sera publié le 23 mai</p> <p>Après leur stage théorique d'une durée de 11 semaines, ils rejoindront leur direction d'affectation le 8 août 2022.</p>